

NANTES, le 11 septembre 2026



DÉCLARATION LIMINAIRE

Comité Social d'Administration de la DT PJJ 44/85 du 11 septembre 2026

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de ce comité,

Nous sommes réunis ce jour afin de valider le bilan de formation 2025 des agents du territoire 44-85.

Nous partageons le constat que l'utilisation du logiciel CHORUS DT constitue un frein essentiel pour les agents à se rendre en formation. Pour autant, malgré vos souhaits, cette difficulté perdure, au-delà de la motivation des agents à enrichir et développer leurs compétences.

Il serait temps de tirer des conclusions de ces difficultés repérées et partagées de l'utilisation de ce logiciel et de le refonder en profondeur.

Pour rappel la CGTPJJ exige notamment :

- La simplification immédiate de CHORUS DT et des procédures de saisies ;
- Une réduction du nombre de niveaux de validation ;
- Une véritable formation des agents mais aussi des nouveaux arrivants ;
- La publication d'un bilan précis de Chorus DT : délais de remboursement, taux de rejet, nombre de demandes abandonnées et comparaison avec la situation antérieure et impact sur la formation ;
- Le recrutement en nombre suffisant pour permettre une validation rapide ;

Par ailleurs, nous regrettons l'absence de données sur l'évolution des demandes de formation permettant une comparaison avec les années antérieures.

En outre, il aurait été intéressant de faire apparaître le pourcentage des formations obligatoires parmi la totalité des offres, celles-ci, pouvant selon nous, réduire le choix des possibles pour les agents.

La CGTPJJ 44-85 tient également à dénoncer encore et encore la charge de travail augmentée des agents exerçant en Milieu Ouvert depuis l'entrée en vigueur

du CJPM. Cela n'est pas mentionné dans ce bilan. Pour autant, cela constitue indéniablement un frein dans la possibilité des agents à partir en formation. La CGTPJJ réclame toujours une révision des normes de prise en charge en milieu ouvert.

Enfin, nous notons que l'offre de formation proposée par l'ENPJJ semble être de plus en plus dictée par des politiques publiques en lien avec l'émergence de « nouvelles réalités sociales et judiciaires ». Nous craignons que cette tendance vienne assécher les choix de thématiques offertes aux agents pour se former.

Or, pour la CGTPJJ 44-85, l'offre de formation doit pouvoir refléter les besoins des terrains et offrir une palette éducative la plus large possible pour permettre aux agents et aux équipes de proposer une prise en charge la plus adaptée et pertinente pour les jeunes et leurs familles, au plus près de leurs besoins.

Les représentants CGTPJJ 44-85